



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 8 JUILLET 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le jeudi 8 juillet 2021 à 18h36, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Sont absents à cette séance madame la conseillère Chantale Boudrias et monsieur le conseiller Mario Perron.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Linda Chau, greffière adjointe, sont présentes.

344-07-21

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICES HORTICOLES
D'ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS MUNICIPAUX – SAISON
2021 – 2021EDD09-CGG

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du *Règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant* permet d'octroyer de gré à gré un contrat entourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré visant les services horticoles d'entretien d'aménagements paysagers municipaux;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour les services horticoles d'entretien d'aménagements paysagers municipaux à l'entreprise Groupe CDT Inc., aux prix forfaitaires négociés, pour la saison 2021, le tout aux conditions prévues au contrat 2021EDD09-CGG et à la proposition reçue.

La valeur approximative de ce contrat est de 98 865,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser la cheffe de division - Environnement et développement durable à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour l'année 2021 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-392-00-421.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

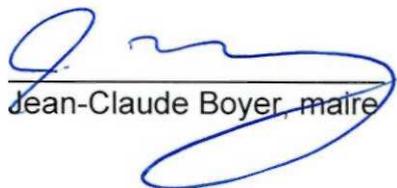
Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca

Des questions ont été reçues, soit :

Par monsieur Michel Vachon :

Où est l'urgence de tenir une séance extraordinaire du conseil municipal le 8 juillet alors qu'il y a eu tenue de deux séances extraordinaires en date des 5 juillet et 29 juin 2021 ?

Pourquoi les contrats de Services horticoles et d'entretien d'aménagements paysagers municipaux pour la Saison 2021 n'ont pas été adjudiqués en temps opportuns ?


Jean-Claude Boyer, maire


Me Linda Chau, greffière adjointe